

Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Président du Conseil Provincial,
Monsieur le Député Président,
Mesdames les Députées,
Chères et chers Collègues,

Le 28 mai 2025, le GAL Entre-Sambre-et-Meuse recevait un mail signifiant que le subside (10 646 euros) au GAL prévu au budget 2025 ne serait octroyé qu'une fois le contrôle de subside 2024 effectué. Le 11 septembre 2025, le GAL apprenait que ce contrôle avait bien été effectué et qu'il était favorable. En ce mois de juin 2026, j'apprends que le GAL n'a toujours pas reçu le subside promis.

Malgré le nouveau subside 2026 (10 646 euros) inscrit au budget 2026, le GAL Entre-Sambre-et-Meuse apprenait le 05 février 2026 le refus de la Province d'octroyer la subvention pour les actions 2025 au motif que le GAL n'est plus reconnu comme GAL dans le cadre de la programmation LEADER 2024-2027.

Voici donc ma première question :

« Quand le GAL Entre-Sambre-et-Meuse, ASBL supracommunale active sur les territoires des Communes namuroises de Florennes, de Mettet et de Walcourt, recevra-t-il en toute logique le subside 2025 promis, ayant satisfait aux démarches administratives spécifiées par la Province ? »

Le GAL ayant appris le refus évoqué de la Province d'octroyer une subvention pour les actions 2025 au motif que le GAL n'est plus reconnu comme GAL dans le cadre de la programmation LEADER 2024-2027, conteste toutefois cette interprétation. En effet, un recours a été introduit auprès du Conseil d'État à l'encontre de la décision de non-sélection de la Stratégie de Développement Locale 2024-2027. Dans l'attente de l'issue de cette procédure, le GAL maintient bien son statut GAL et demeure une ASBL pleinement active, constituée depuis 2003, poursuivant ses missions de développement rural sur le territoire (communes de Florennes, Gerpinnes, Mettet et Walcourt) et assurant la continuité de ses actions et de ses partenariats.

Voici d'ailleurs pour rappel des actions concrètes menées par le GAL de 2023 à aujourd'hui (juin 2026). Le GAL continue à accompagner le Festival 100 % Rural (environ 2 500 participants en 2024 et 3 000 participants en 2025). Il soutient les initiatives citoyennes et les associations locales. Il anime la plateforme 100 % Rural et met en réseau les acteurs du territoire. Il accompagne CoopESEM et les Ateliers de Pontaury. Il accompagne des collectivités et des cantines dans leurs marchés publics alimentaires. Il a assuré et assure le suivi de plus de 20 écoles engagées dans les démarches de cantines durables. Il a organisé une formation phytoliceuse ayant réuni 70 agriculteurs. Il promeut des producteurs locaux et développe des outils de valorisation. Il a finalisé les projets 20 aires de pique-nique touristiques. Il développe un projet de valorisation du patrimoine matériel et immatériel sur les quatre communes.

Voici donc ma seconde question :

« Tous ces éléments démontrant que le GAL continue bien à assurer une mission de développement territorial et de coordination au bénéfice des communes et des acteurs locaux, malgré l'absence de reconnaissance LEADER actuellement contestée devant le Conseil d'État, eu égard à la supracommunalité prônée par la majorité provinciale, cette dernière pourrait-elle étudier la possibilité d'accorder le subside 2026 de 10 646 euros, permettant à l'ASBL de poursuivre ces missions ? »

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et pour l'attention que vous porterez à cette question liée à la supracommunalité dans l'arrondissement de Namur et dans l'arrondissement de Philippeville, à la culture, à l'enseignement, au mieux-vivre et à l'agriculture.